



PRIS DE L'ABONNEMENT
Par trimestre,
Francs 41, pris au bureau
Francs 43 franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Troubles à Porto. — Lord Melbourne. — Tremblement de terre dans les départemens de l'Ouest. — Légion d'honneur. — Copie du jugement dernier de Michel-Ange par M. Sigalon. — Improvisation de M. Pradel. — Chambre belge. — Chemin de fer. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

ANGLETERRE.

London, le 17 mai. — Le *Courier* dément de la manière la plus formelle le bruit répandu ces jours derniers, que le premier ministre, lord Melbourne, allait se retirer.

— On écrit de Porto, 2 mai :
« Hier, la populace, après avoir brisé plusieurs objets importés de l'étranger, se porta au couvent de St. Dominique, où étaient enfermées des valeurs considérables appartenant au consul danois, qui avait fait venir une grande partie des ces objets; les portes furent enfoncées, et l'œuvre de destruction commença. Le gouverneur militaire, baron de Fonta Nova, se présenta alors; on voulut d'abord l'assulter; mais le gouverneur, après avoir ôté son chapeau et crié trois fois : *Vive la Reine!* adressa aux perturbateurs une courte allocution et leur promit qu'ils obtiendraient le redressement de leurs griefs en une foule d'avantages s'ils voulaient retourner tranquillement chez eux. Alors, ils se retirèrent; toutefois, il y eut plus tard un attroupement devant la douane, dont les portes allaient être brisées, lorsqu'une nouvelle apparition des autorités prévint le mouvement.

« Le soir, la populace parcourut les rues de la ville et extorqua de l'argent à un Français qui a récemment établi un magasin de nouveautés.

« Aujourd'hui tout est tranquille en comparaison de ce qui s'est passé hier. Les marchands de grains ont été forcés de livrer du maïs à 480 reis l'alqueire (3 fr.) Avant-hier l'alqueire coûtait 600 reis (5 fr.).

« On attribue la cause principale de cette émeute au prix élevé du pain et à l'incapacité du dernier ministre, qui a admis la libre importation des marchandises étrangères, après avoir prohibé toute importation de blé, bien que le maïs ait haussé de plus de 400 pour cent depuis la dernière récolte.

« Il vient d'être publié un décret qui autorise l'importation de 400,000 alqueires de maïs; cette mesure est suffisante pour les besoins du moment.

« Le marché est encombré de marchandises anglaises; chaque jour il y a des ventes publiques qui se font au prix d'énormes sacrifices. Beaucoup de marchandises seront renvoyées en Angleterre. (Standard.)

FRANCE.

Paris, le 18 mai. — Hier, à minuit un quart, le roi est parti pour Fontainebleau.

— Hier, M. le président du conseil et M. le maréchal ministre de la guerre se sont rendus à la commission générale du budget. Ils y ont été entendus sur la question d'Alger et sur l'effectif de l'armée. Le ministère paraît insister pour qu'on maintienne dans nos possessions d'Afrique les 22,000 hommes qui les occupent aujourd'hui.

Aujourd'hui, à 8 heures du soir, la commission générale est convoquée pour arrêter définitivement

EXPOSITION.

(4^e article.)
Plus j'avance dans l'examen des tableaux qui composent notre salon, plus je regrette l'absence de quelques tableaux d'histoire proprement dit : une grande toile représentant un sujet historique donne plus de prise aux observations de la critique. Quand les figures sont de grandeur naturelle on sait mieux l'ensemble et l'ordre de la composition; mais ce genre ne souffre pas la médiocrité. L'histoire, dans ses proportions grandioses n'appartient qu'au génie : lorsqu'elle se réduit aux dimensions du tableau de chevalet elle prend le caractère de l'anecdote; la médiocrité s'en accomode volontiers, un artiste de talent en peut tirer aussi un heureux parti; ce sont même ces sortes de sujets qu'affectionne le goût de l'époque; mais, à vrai dire ce n'est pas là de l'histoire. L'histoire en peinture s'en va ou s'en est allée la tragédie de classique mémoire et où s'en vont les rois absolus, la tragédie, les rois absolus et les tableaux d'histoire, ne donnent la main, s'entraînent les uns les autres et s'effacent peu à peu de la scène du monde. Cette remarque que j'emprunte à je ne sais qui, je la trouve fondée et juste. Quant aux rois et à la tragédie, qu'ont gagné l'état social et la littérature à les faire disparaître? Cette question, se peut traiter ailleurs : quant à l'abandon du genre historique, en peinture, incontestablement l'art y perd; car l'histoire travestie en genre est dépréciation. Et maintenant d'où vient que pour un tableau historique de grande dimension vous en rencontrez cent cinquante anecdotes de deux pieds carrés? c'est que les tableaux d'histoire ne vont qu'aux rois absolus; le genre va à toutes les bourses. Il faut aux arts les trésors de Louis XIV; quitte à faire jeter au feu l'état chiffré de ce qu'ils coûtent; les arts ne s'accommoderont jamais de la médiocrité d'un budget constitutionnel. Un roi, — Louis XIV — comme homme, a le goût des beaux arts ou ne l'a pas; il y a chance du moins : une chambre des députés, un sénat n'ont jamais le goût des beaux arts; comptez là-dessus; nous avons en Belgique un grand peintre, un homme de génie; le représentatif le tuera peut-être. Le représentatif marchande le génie, un roi le paie.

Nous n'avons de Wappers à notre exposition qu'une reproduction assez pâle en gravure, de son beau tableau du bourgmestre de Leyde. Cette épreuve n'est pas assez noire; cepen-

son travail sur le budget du ministère de la guerre, dont M. Baude est rapporteur.

— On assure que 5 ou 600 hommes de troupes vont de nouveau être mis à la disposition de la compagnie des chemins de fer de Paris à St. Germain, pour en achever les travaux.

— La chambre a voté hier, à une grande majorité et après une légère discussion, le projet de loi contre les loteries, adopté déjà sans amendement par la chambre des pairs.

— La chambre des députés a adopté, dans sa séance du 16 mai, le projet de loi portant demande d'un crédit de 4,580,000 fr. pour l'achèvement de cinq monuments dans la capitale.

— L'absence de M. Odillon-Barrot à la séance du 16, lors de la discussion sur les monuments, a péniblement affecté la portion de la gauche qui est resté fidèle à ses antécédens. M. Odillon-Barrot devait partir le même jour pour Rennes, où vont s'ouvrir les débats de l'affaire Demiannay. Il faut croire que ce départ du lundi soir a empêché le chef de la gauche de prendre la parole dans une affaire aussi décisive, dans le cours de la séance, ou même aux deux séances précédentes. La dernière profession de foi, qu'il a faite à Rouen, garantit que son silence a dû lui coûter dans une circonstance aussi solennelle.

— On dit que les réformes que le maréchal Gérard veut introduire dans l'administration de l'ordre de la Légion d'Honneur, ont mis en émoi le ministère et la cour. Des conférences multipliées ont lieu entre M. Dupin, M. Montalivet, le maréchal et un haut personnage. On dit que pour prévenir la pluie de Croix, ainsi que le maréchal appelle les prodigalités ministérielles en fait de décorations, il veut attacher à l'ordre un magistrat d'honneur qui connaîtrait de tous les titres des individus présentés pour obtenir cette récompense. On dit aussi qu'il veut apporter de grandes réformes dans les maisons d'éducation des enfans dont les pères ont été décorés, et qui à ce titre ont droit à une instruction gratuite. On compte beaucoup sur M. Dupin pour calmer cette fièvre réformatrice du maréchal Gérard.

— Les bruits de cour au sujet de la position de lord Melbourne, faisaient présager que les tories ne réussiraient pas à le renverser. Les confidens du château annonçaient hier soir chez le duc Decazes que tout était arrangé, et que 12 milles livres sterling avaient été agréées comme indemnité suffisante pour faire avorter la plainte maritale. (Journal du Comm.)

dant comme première œuvre capitale d'un jeune homme elle promet un artiste distingué. La fortune et la renommée ne peuvent que sourire à Monsieur Lhéric s'il reste attaché au maître sous la direction duquel il a fait les premiers pas dans la carrière.

Passons rapidement en revue quelques anecdotes qui ont proportionné leurs toiles au budget de la grande et même de la moyenne propriété.

M. Devigne, de Gand, a exposé, n° 40, un tableau représentant Philippe Artevelde, communiquant au peuple les conditions humiliantes imposées par le comte de Flandre. Cette composition est un peu froide; les personnages paraissent être mieux groupés et ils manquent de mouvement et de chaleur. Quelques couleurs trop vives s'y détachent d'une manière heurtée sur des masses noires qui devraient pourtant n'être pas moins bien éclairées que les autres parties du tableau. La foule que le peintre nous représente rassemblée autour de l'orateur a des poses qui sont du peintre dans son atelier et non de la foule sur une place publique.

M. Van Rooy, n° 226, a représenté Charles V au biefroy de Gand accompagné du duc d'Albe et lui disant : combien croyez-vous qu'il faut de peurs d'Espagne pour faire un Gand de cette grandeur? — Ce tableau a de la couleur et un certain chic (style d'atelier) qui décèle de la facilité; mais j'engage M. Van Rooy à supprimer dorénavant dans le catalogue la moitié de son explication. Puisqu'il traite sérieusement l'anecdote, il ferait mieux de ne pas rappeler une sottise dite par son héros; s'il s'agissait d'une pochade, à la bonne heure. — M. Van Rooy a fait mieux : regardez ce petit amour n° 227; ce genre est tout-à-fait passé de mode en même temps que les poésies de Dorat; mais quelques parties de ce petit bonhomme me paraissent bien dessinées et les chairs ont de la vie.

Cromwell est le seul personnage historique avec Charles V qui paraisse en double dans notre exposition. M. Lagache n° 143 et M. Goelgebuer, n° 94, élève de Wappers, ont représenté des scènes de famille où le protecteur ne joue pas l'homme à sentimens. — De tous ces tableaux anecdotes, celui que je préfère, est le Charles V de M. Kaiser, puisque Charles qu'il y a.

On pourrait encore, à la rigueur, considérer comme tableau historique ce blessé de septembre, n° 81, par M. Far-

rot. M. Farrot ne manque pas d'acquit et ménage assez bien ses nuances, mais M. Farrot manque de goût. — C'est être totalement dépourvu de sens que de placer un blessé de septembre dans un site qui ne peut appartenir à notre pays. Ces arcades, ces ruines, ces je ne sais quoi qui garnissent le fond de la toile sont, autant du moins qu'il m'est permis d'en juger par tradition, du domaine de l'Italie. M. Farrot eût pu intituler cela *Scène des Appennins*; mais alors même objection: ces costumes, cette blouse, cette jaquette n'appartiennent pas à l'Italie. — C'est, à ce qu'il me semble, chez M. Farrot un péché d'habitude que cette disparité choquante dans ses compositions et qui saute aux yeux : voyez son n° 80, la Fête du grand papa. Je défie de trouver en Belgique un grand papa qui s'habille aujourd'hui, comme s'habillaient nos pères sous Louis XV, à moins que pour le faire peindre il n'ait voulu mettre l'habit de noces qu'il portait en 1750; cela date prodigieusement.

— Le programme des fêtes de juillet est dit-on arrêté : Il y aura grande revue de troupe de la garde nationale; la revue se fera depuis les Tuileries jusqu'à l'arc de triomphe de l'Etoile. Le roi, après avoir parcouru la ligne, viendra se placer devant le monument qui sera inauguré dans ce moment. Les troupes et la garde nationale défilent devant l'arc de triomphe sous lequel elles passeront.

— Tous les journaux et les lettres particulières des départemens de l'Ouest parle du tremblement de terre qui a eu lieu le 13 mai, et dont il a déjà été fait mention dans notre feuille d'après les journaux de Nantes et d'Angers. Voici l'extrait d'une lettre de Parthenay.

« Vendredi, 13 mai, à cinq heures trois minutes du matin, par un temps calme, le vent nord est et avec l'espoir d'une première journée de printemps, on a ressenti à Parthenay deux secousses de tremblement de terre, accompagnées d'un bruit souterrain semblable au roulement du tonnerre entendu de loin. Deux fortes oscillations ont été senties du nord-ouest au sud-est. Beaucoup plus violentes que la première, et à peu de secondes d'intervalle, la seconde secousse a causé un ébranlement général; des personnes debout se sont senties comme soulevées; d'autres, qui étaient couchées et endormies, ont été réveillées par une commotion pareille à l'effet que produit une machine électrique, et se sont assez long-temps ressenties d'un malaise, suite de la violence de la secousse et du trouble qui a porté en elles l'interruption subite d'un sommeil tranquille.

« A deux heures de l'après-midi, une nouvelle secousse, moins forte que les premières, dont le bruit pourrait être comparé à un coup de canon, a encore été sentie, toujours dans la même direction.

L'Echo du Peuple, journal de Poitiers, dit que pendant la secousse du tremblement de terre, les maisons de cette ville ont été fortement ébranlées de la base au faite.

A la Rochelle, on a aussi ressenti, le 14, quelques mouvemens d'oscillation.

— Les artistes et amateurs de Rome sont dans la plus grande admiration de la copie du Jugement dernier de Michel-Ange, dont M. Sigalon a été chargé par le gouvernement français. Voici deux ans déjà que cette artiste distingué s'occupe de cet immense et magnifique travail; il en a encore au

rot. M. Farrot ne manque pas d'acquit et ménage assez bien ses nuances, mais M. Farrot manque de goût. — C'est être totalement dépourvu de sens que de placer un blessé de septembre dans un site qui ne peut appartenir à notre pays. Ces arcades, ces ruines, ces je ne sais quoi qui garnissent le fond de la toile sont, autant du moins qu'il m'est permis d'en juger par tradition, du domaine de l'Italie. M. Farrot eût pu intituler cela *Scène des Appennins*; mais alors même objection: ces costumes, cette blouse, cette jaquette n'appartiennent pas à l'Italie. — C'est, à ce qu'il me semble, chez M. Farrot un péché d'habitude que cette disparité choquante dans ses compositions et qui saute aux yeux : voyez son n° 80, la Fête du grand papa. Je défie de trouver en Belgique un grand papa qui s'habille aujourd'hui, comme s'habillaient nos pères sous Louis XV, à moins que pour le faire peindre il n'ait voulu mettre l'habit de noces qu'il portait en 1750; cela date prodigieusement.

Mlle. Kindt a peint n° 129, une Catherine de Médicis consultant son astrologue sur l'avenir de son fils, qui pêche quelque peu par exagération.

Le n° 128, une boutique de barbier au XVI^e siècle, est précieux et maniéré; il y a abus de lumière et d'ombres et défaut de perspective. Les personnages du premier plan sont évidemment trop en relief en comparaison de ceux du second; et un monsieur qui arrive par le fond n'est nullement en harmonie avec les parois des murs que le peintre a l'intention de lui faire longer. Les groupes d'ailleurs y sont trop dispersés et ne forment pas ensemble; ce n'est pas que j'entende prêcher l'unité comme principe, dans un sujet qui par lui-même ne comporte pas l'unité d'action, mais il est de fait que cette diffusion choque la vue et fatigue l'attention; et puis l'œil ne s'habitue pas aisément au papillotage de toutes ces couleurs éclatantes qui scintillent et brillotent comme sur émail; ce tableau malgré tous ses défauts gagnerait probablement à être vu seul dans un salon dégarni. On en saisisrait mieux tous les détails et le temps ne manquerait pas pour en apprécier le mérite.

Je vous entretiendrai la prochaine fois de quelques petits tableaux intérieurs et de vues de ville et de paysages; — voilà qu'il est bientôt sept heures et demie; le soleil va se coucher et moi je vais chez Decamps, à la Boyerie. Grosjean.

moins pour trois ou quatre ans. On donne à M. Sigalon soixante-dix mille francs, et la copie achevée, une rente de trois mille francs sur le grand-livre. Pour apprécier la nécessité de cette importante rétribution, il faut savoir que le travail de M. Sigalon l'entraîne à des frais énormes, sans compter les six années de séjour à Rome et le temps qu'il aurait consacré à des ouvrages qui lui eussent été productifs. Pour exécuter sa copie, M. Sigalon a été obligé de faire dresser un gigantesque échafaudage dans la chapelle Sixtine; toutes les fois qu'il y a des cérémonies dans cette chapelle, il faut démonter et remonter l'échafaudage, ce qui entraîne à des dépenses considérables, assez souvent répétées.

Cette copie est destinée à être placée dans la chapelle en construction de l'école royale des beaux-arts. Là seront encore la *Mosè*, la *Pietà* et le *Lorenzo* de Michel-Ange.

— Deux locomotives, de construction anglaise, sont arrivées dans les chantiers d'Anzin pour l'usage futur des chemins de fer de la compagnie des mines. (*Echo de la Frontière.*)

— Un journal annonce la mort prématurée d'un jeune homme, M. Eugène Baillet, qui, dans l'espace de quatre années, avait appris quatre langues, pris le grade de docteur en droit, composé plusieurs publications confiées aux journaux, écrit trois tragédies en vers, deux comédies, un drame, et donné un ouvrage didactique consacré à la jeunesse des écoles.

— On lit dans le *Courrier Français* :

« Ni l'Italie ni la France n'avaient encore vu une lutte comme celle qui avait attiré mardi, à l'hôtel-de-ville, une assemblée que la vaste salle St-Jean n'a pu contenir tout entière. M. Eugène de Pradel avait adressé à M. Luigi Cicconi un défi, que Sgricci avait naguère refusé, et que M. Cicconi a accepté avec empressement. Il s'agissait d'improviser une double tragédie sur un sujet unique donné par les spectateurs, et désigné par le sort. Un *César Borga* a été livré à l'imagination de l'improvisateur italien, qui, selon les conventions arrêtées à l'avance devait se faire entendre le premier.

M. de Pradel a été cherché dans la pièce où, selon les conditions, il avait dû rester sans communiquer avec personne. On l'a informé alors du sujet désigné par le sort.

« Si l'on fallait caractériser la manière différente de chacun, nous dirons que l'Italien brille surtout par les tirades; le Français par le dialogue; qu'il y a peut-être chez l'un plus de grâce et de passion; chez l'autre, plus de vivacité et de mouvement; mais tous deux ont obtenu un succès égal et se sont partagé fraternellement les applaudissements. »

— Un vol que ne désavoueraient pas les plus adroits filous des grandes villes d'Europe, a été commis à Marseille au préjudice d'un marchand du bazar.

Une femme turque, accompagnée d'une esclave noire qui portait un enfant à la mamelle, se présente dans une boutique du bazar et achète pour la valeur de six à sept piastres d'étoffes. Lorsqu'elle va pour payer, elle s'aperçoit qu'elle a oublié sa bourse, mais comme sa demeure n'est pas très éloignée, elle retourne chez elle pour chercher de l'argent, emportant les emplettes qu'elle vient de faire et ordonnant à son esclave de l'attendre dans la boutique avec son enfant. Au bout de quelques instans, l'esclave elle-même, après avoir déposé avec beaucoup de précaution l'enfant sur le tapis où est assis le marchand, sort de la boutique sous prétexte de prendre un peu d'air. Mais ni elle, ni sa maîtresse ne paraissent plus. Une heure se passe et le marchand, commençant à concevoir des soupçons, regarde l'enfant qui n'est autre chose qu'un morceau de bois, artistement emmaillotté dans de vieux linges, le tout recouvert d'un morceau de mousseline assez propre. C'est alors que le marchand s'aperçoit, mais un peu tard, qu'il est dupe d'une escroquerie; il est cependant un peu consolé en pensant qu'il eût été encore bien mieux attrapé si l'enfant eût été véritable.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La députation provinciale de Ternel vient de présenter à S. M. la reine une adresse conçue dans les termes les plus respectueux et basée sur les raisons les plus solides. Ainsi que celle de Logrono, elle demande la cessation de la guerre civile à l'aide d'une coopération franche et efficace de la part de nos alliés. Voici un des passages les plus intéressants de cette adresse :

« L'état déplorable de nos provinces exige, Madame, une coopération forte et énergique : nous l'attendons de la haute sollicitude de V. M., de la sensibilité, de l'humanité, de la philanthropie de la magnanime nation française, de la puissante Angleterre et du Portugal, qui, par l'horreur que doit leur inspirer le scandale de cette guerre impie, n'hésiteront pas à braver de légers obstacles pour arrêter l'effusion du sang. »

BELGIQUE.

Bruzelles, 19 mai (trois heures). — Rien de changé, les fonds espagnols sont de même que les jours précédents. Ardoin 46 3/4 papier 5/8 argent avec peu d'affaires.

Après la cote, il y a vendeurs à 46 5/8. On dit Paris en baisse de 1/8; on le dit aussi sans variation.

Amsterdam, 18 mai. — Dette active 2 1/2 p. c. 56 1/2 57 5/8 1/16; 5 p. c. 102 1/2 3/16; billets de chance 24 3/4 25 24 1/16 3/8; syndicat 97 3/4 98 1/4; 98 Société de Commerce 149 1/2 151 1/4 150 3/4 151; Ardoin grosses pièces 46 1/4 3/4 9/16; pièces de 85 liv. 46 3/4 47 1/4 48 1/16; différée 16 1/4 1/2 3/16; passive 14 1/2 1/4; brésiliens 87 1/2 3/4 5/8.

Londres, 17 mai (quatre heures). — Très-peu de changement dans les cours, même inactivité d'opérations. Consolidés 92 à 1/8; hollandais 2 1/2 p. c. 57 1/8 à 1/4; 5 p. c. 102 à 1/8; Espagnols, active au comptant 45 1/4 3/8 1/8 1/4, au 31 courant 45 1/2 1/4 3/8; passive 00, différée 22 3/4 à 1/2; portugais 5 p. c. 86 1/8, 3 p. c. 61 1/2 1/4 1/8; brésiliens 87 1/4 à 87. (*Mercur.*)

— Il y a eu 24 millions, argent ou valeurs, déposés hier à la Banque de Belgique pour la souscription de la société du gaz d'huile de résine, ce qui représente 1120°, ou une action pour 120,000 frs. souscrits, le nombre des actions étant de 200.

— Hier soir un fait assez singulier a égayé les curieux à la ménagerie de M. Martin. Entre les spectateurs et les cages renfermant les animaux, il y a une galerie de séparation, que franchirent, contre les avis des surveillans, de jeunes imprudens. L'un d'eux, passant en face du tigre, se sentit arracher son chapeau qu'il avait à la main. Le tigre s'en était emparé; il le tira dans sa cage, s'en amusa quelque temps, finit par le dépecer et en avala les débris. Si cependant il lui eût pris la main comme le chapeau!!! (*Mercur.*)

— Dans la nuit du 13 mai, une tentative de vol a été commise dans la ville de Saint-Nicolas, au préjudice d'un cultivateur nommé J. Smet. Les voleurs s'étant introduits dans la maison en forçant une barre de fer, ont enlevé un coffre, placé dans la chambre à coucher. Au bruit, causé par l'enlèvement de cet effet, M. Smet fut éveillé par son épouse, et se mit à crier aux voleurs. Ceux-ci néanmoins ne relâchèrent point prise, et transportèrent le coffre à une assez grande distance de la maison où ils l'ont abandonné, se voyant poursuivis par les domestiques. Malgré l'obscurité on a pu remarquer que les voleurs étaient au nombre de trois.

— Il y a quelques jours, sur la route de Liège, des voleurs étant parvenus à monter sur l'impériale de la diligence Van-Gend, avaient déjà coupé la bache en cuir dans toute sa longueur, et se disposaient à jeter les ballots de marchandises à terre, lorsque le conducteur Forgeois a surpris ces malfaiteurs, qui ont de suite pris la fuite. (*Belge.*)

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« Nous avons à déplorer un bien tragique événement arrivé hier soir, sans que rien paraisse l'avoir motivé, sans qu'aucun antécédent pût le faire craindre.

M. le major de génie D*** vivait dans la plus parfaite intimité avec M. J***, un honorable citoyen d'Anvers; hier soir, comme de coutume, il s'était rendu chez lui pour y passer la soirée et partager le souper de famille; en attendant l'heure du repas ces messieurs s'amusaient à jouer aux cartes : un ouvrage dont chacun possédait un volume, était l'enjeu; M. J*** perdit, il se leva, monta dans son appartement pour aller chercher le livre, redescendit armé de deux pistolets, dirigea l'un contre le major, qui n'a survécu que peu de temps au coup qui l'a frappé; et avec le second se fit sauter la cervelle à lui-même. Tout cela s'est passé en présence de l'épouse de celui-ci avec tant de promptitude qu'elle n'a pu ni prévoir cette épouvantable catastrophe, ni l'empêcher en détournant l'arme fatale.

Tous les secours ont été prodigués à M. le major D***, mais inutilement.

— Un de ces événemens, trop communs dans notre temps, vient d'arriver en cette ville. Un époux dont on ne peut soupçonner les motifs, a tiré un coup de pistolet sur un ami de la maison et s'est ensuite fait sauter la cervelle. L'ami, officier de la garnison, est à toute extrémité. Cet événement a eu lieu hier soir, à onze heures, dans la maison conjugale et après un souper qui a eu lieu entre ces trois personnes. (*J. d'Anvers.*)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 19 mai. — La séance est ouverte à 2 heures moins un quart.

MM. Polleus et Dumortier témoignent leur étonnement du retard que l'on apporte à présenter le rapport sur l'élection de M. Goblet. Il serait avantageux que celui qui est à la tête de l'armée fut ici pour soutenir ses droits.

M. le ministre des finances voit dans les paroles de M. Dumortier des insinuations contre le gouvernement qu'on suppose toujours vouloir porter atteinte aux droits des officiers de l'armée. Il repousse de toutes ses forces ces insinuations.

M. Dumortier. Je repousserai aussi de toutes mes forces les projets que l'on nous présente, où rien n'est défini, où tout est arbitraire.

Un membre fait observer qu'un malheur de famille pourra encore retenir M. Goblet, chez lui, pour plusieurs jours. Cet incident n'a pas d'autres suites.

ORDRE DU JOUR.

Discussion des projets de loi sur la position des officiers et la perte des grades.

La priorité est accordée au premier.

La discussion est ouverte sur l'ensemble.

M. Seron monte à la tribune et prononce un discours contre le projet. Défenseur des droits de l'armée que les officiers ont conquis en 1830, il proposera, par motion d'ordre, l'ajournement de ces projets, jusqu'après la révision du code militaire. (Nous donnerons demain son discours.)

M. le ministre de l'intérieur, croyant que la proposition de l'honorable membre ne court pas grande chance d'adoption, proposera que l'on passe outre à la discussion du projet.

M. Gendebien : Il est probable que la proposition de M. Seron n'aura pas accès dans cette chambre, mais tout au moins elle est plus logique que celle que propose le ministre de l'intérieur.

Il y a cinq ans que l'on nous dit que le code pénal militaire sera révisé : on a ajourné la proposition de M. Dumortier relative aux délits militaires, jusqu'à l'époque de cette révision, qui sera attendue long-temps encore.

Mais les projets que l'on nous présente sont urgents, parce que le gouvernement a besoin d'arbitraire, et qu'il ne renferme rien d'autre. Il faut livrer, pieds et poings liés, nos officiers au bon plaisir d'un ministre, que dis-je, aux vengeances d'un policier !...

Où, messieurs, les délations d'un mouchard suffiraient pour faire dégrader un officier. Il faut ou discuter la proposition de M. Seron, ou violer toute règle de justice, de prudence et de logique.

M. le ministre de la justice. La difficulté de distinguer les délits militaires, contre les lois de la discipline ou les lois civiles, est ce qui a porté le gouvernement à l'ajournement de la proposition de M. Dumortier.

M. Dumortier : Il y a de l'impudeur, de la part du ministre de la justice, à venir s'opposer à une proposition que dans sa position de chef à la tête de ce département, il devait appuyer, pour rendre aux tribunaux une partie de leurs attributions (L'orateur fait ici allusion au droit de grâce accordé aux dévastateurs du Libéral).

M. le ministre de la justice (avec humeur). Je ne réponds point aux journaux, mais je vais vous dire ce qu'il en est : les jugemens militaires rendus en campagne sont en dehors de mes attributions et ne me compétent nullement.

Un violent tumulte succède aux paroles de M. le ministre de la justice; nombre de voix demandant la clôture, d'autres s'y opposent.

Elle est enfin prononcée.

La motion de M. Seron, mise aux voix, n'est pas adoptée. M. de Puydt parle longuement de la nécessité de rétablir la discipline et l'union dans l'armée.

M. Gendebien commence par donner lecture d'une proclamation du gouvernement provisoire qui déclarait les officiers citoyens avant tout; que l'armée devait défendre la liberté au dehors et au dedans.

Et aujourd'hui, poursuit l'orateur, ce sont des parias, des janissaires que l'on veut en faire. C'est en vain que l'on se plaint de désordre, dans le manque de discipline; aujourd'hui comme alors, je prendrai la défense de nos soldats, et je serai conséquent avec moi-même : puisse chacun de nous en dire autant.

La défaite de Louvain était décidée à la conférence de Londres; avant de tuer la révolution, il fallait la déshonorer, etc.

L'orateur s'animant peu à peu, produit sur la chambre et sur le public un effet que nous ne pourrions décrire. (Nous reproduirons demain son discours.)

M. de Mérode : Nous ne trouvons plus aujourd'hui dans les mêmes circonstances qu'à la révolution. Nous avons établi un gouvernement et ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de l'ordre.

M. Rogier, répond à diverses allusions faites par M. Gendebien, et persiste à croire que les lois qui sont soumises aux délibérations de l'Assemblée sont nécessaires pour l'organisation de l'armée.

M. Dumortier prend encore la parole pour féliciter les camarades que l'on a répandus sur l'armée.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

LIÈGE, LE 20 MAI.

CHEMIN DE FER.

On lit ce qui suit dans le *Journal de la Province*, à propos de la réunion dont nous avons parlé hier :

« Ainsi, M. Max. Lesoinne, qui, comme on sait, est le président de la chambre de commerce, se trouvait à cette réunion à double titre. Interpellé par M. le bourgmestre en quelle qualité il entendait faire partie de la réunion, il a déclaré y être en sa qualité d'industriel. M. le bourgmestre a demandé alors que la chambre de commerce fût représentée. Une invitation tardive et qui a été, comme elle devait l'être, sans résultat, a été faite à M. le vice-président, qui n'a pu assister à la réunion. Dès-lors la chambre de commerce, autorité éminemment compétente pour être entendue dans cette grave circonstance et pour appuyer l'opinion qu'elle avait émise si formellement et avec tant de conviction (à l'unanimité moins une voix) pour le tracé de Grivegnée, n'a pas été représentée. Le tracé d'Angleur a donc été défendu par quatre industriels et cinq ingénieurs; on jugera si la partie était égale. Le tracé de Grivegnée n'en a pas moins été fortement et vivement défendu par une faible minorité, composée de MM. Jamme, Nagelmackers et V. Lamarche.

» Nous ignorons jusqu'à présent s'il a été fait quelques communications nouvelles dans cette con-

férence, qui a été fort longue et fort animée, et qui s'est terminée par une protestation formelle de M. le bourgmestre contre les suites qu'on pourrait vouloir donner à cette réunion en la représentant comme une enquête. Cette protestation se fondait sur ce que tous les intérêts n'avaient pas été également ni équitablement représentés, pas plus par le nombre respectif des défenseurs des divers tracés que par le nombre des représentants qu'aurait dû avoir la commune de Liège en raison de l'immense intérêt qu'elle a dans la question. Il a fait aussi la remarque que, dans ses adversaires, trois membres étaient personnellement et puissamment intéressés à ce que le tracé d'Angleur fût adopté.

On se demande: Est-ce une nouvelle enquête qu'on a voulu faire? Dans ce cas quelles formes y a-t-on mises? quel temps y a-t-on employé? quelle publicité y a-t-on donnée? qu'est devenue la première enquête dans laquelle toutes les autorités compétentes avaient été consultées? que signifie enfin le choix des industriels appelés: on connaissait d'avance l'opinion de chacun d'eux, et chacun, comme il fallait s'y attendre, l'a défendue.

Nous allons attendre qu'un rapport, qui probablement sera fait au conseil de régence, nous mette à même de juger une mesure qui nous semble au moins étrange.

Il semble résulter du rapport ci-dessus qu'une résolution en faveur du tracé d'Angleur aurait été prise dans cette première réunion. Nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'en est pas ainsi. On s'est séparé sans avoir rien arrêté.

On lit dans le journal de *Verviers*:

MM. les ingénieurs Simons et de Ridder sont arrivés avant-hier en cette ville et sont descendus à l'Hotel des Pays-Bas. Immédiatement après, ils se sont abouchés avec MM. les actionnaires de la route de la Vesdre résidant en cette ville, avec lesquels ils ont eu plusieurs conférences. Ensuite MM. Simons et de Ridder ont visité nos environs avec plusieurs personnes de distinction. Nous n'avons en ce moment aucun renseignement précis sur les motifs et le résultat de ces conférences.

On lit dans un Journal de cette ville:

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les difficultés qui s'étaient élevées relativement au chemin de fer depuis Cologne jusqu'à la frontière belge, entre les sociétés qui s'étaient formées la première à Cologne et la seconde à Aix-la-Chapelle. Ces deux sociétés viennent de se fondre en une seule et il est décidé que le chemin de fer passera par Eupen, Boreette (tous près d'Aix-la-Chapelle) et Dâren.

Il vient d'arriver un accident bien déplorable à la houillère dite de la *Grappe* près de Mons. Les eaux ont inondé subitement les travaux de cette houillère, au moment où ils étaient occupés par un grand nombre de mineurs. Trente cinq à quarante de ces infortunés, entraînés par les eaux, ont été noyés. Treize autres ont eu le temps de se sauver et de sortir de la mine. Cet accident a été causé par l'imprudence des mineurs qui ont négligé de sonder, selon l'usage, les nouvelles masses de houilles qu'ils allaient détacher au fond d'une galerie en exploitation.

On écrit de *La Haye*, 17 mai:

Plusieurs journaux français et anglais, même ceux qui sont ordinairement les mieux informés, se livrent depuis quelques temps aux suppositions les plus hasardées relativement au but des armemens maritimes en Russie, en Angleterre et en France.

Nous croyons pouvoir assurer positivement que ces armemens ne se font nulle part dans une intention hostile contre une puissance quelconque. Nous ajouterons, pour rassurer les amis de la paix, que ces bruits de guerre auraient pu inquiéter, que, d'après ce que nous écrit notre correspondant à Londres, par suite d'informations puisées aux meilleures sources, la plus parfaite intelligence règne entre les cabinets de Saint-James et de Saint-Petersbourg, et que l'escadre anglaise, dont la réunion a accredité tous ces faux bruits d'une prochaine collision, ne serait destinée qu'à se rendre dans la Baltique pour faire, de concert avec la flotte russe, des exercices pour l'instruction de la marine des deux pays.

UNE DERNIÈRE RÉPONSE.

Un journal de cette ville, l'*Esprit*, nous avait accusé d'avoir attaqué le ministre de la justice pour la résistance qu'il avait opposée à un parti puissant, sollicitant des places pour ses candidats; le même journal nous avait accusé d'avoir reproché à M. Ernst de ne point s'être rendu le complice de M. Evain, en contresignant l'arrêté qui commue les peines encourues par les guides condamnés à Mons.

Voici, en terminant, comment l'*Esprit* concluait: « Le *Politique* est sorti cette fois de sa sphère de prédilection, non pour flétrir les di-

» lapidations scandaleuses du ministère de la guerre, » mais pour REPROCHER au ministre de la justice. » à M. Ernst, de ne pas s'être fait le complice de » M. Evain, en contresignant l'arrêté royal qui com- » mue les peines encourues par les guides, en un » an de prison. »

Certes, attaquer ces faits de la vie du ministre, c'eût été de notre part une sorte d'immoralité; aussi avons nous dû relever les accusations de l'*Esprit*, et nous lui avons dit: il n'y a point un seul mot de blâme, de reproche pour M. Ernst, dans notre article, à propos des deux actes dont vous parlez.

En effet, l'*Esprit* n'a pu nous citer un seul passage de notre article, dans lequel ces deux actes du ministre fussent attaqués le moins du monde. Aussi ce journal a-t-il changé de tactique. Il avoue même aujourd'hui que nous avons fait l'éloge du ministre; ce ne sont plus des attaques contre le ministre, ce ne sont plus des reproches que nous lui avons adressés, mais des éloges perfides. Voici comment le journal s'exprime:

« Il (le *Politique*) connaît la puissance des mots » sur les courtisans, les flatteurs et les solliciteurs, » il sait que bien des gens de cette espèce s'éloignent » d'un ministre en disgrâce, et qu'un ministre, » fut-il le meilleur citoyen, livré à lui-même, doit » inévitablement succomber. Aussi ne fait-il l'éloge » de M. Ernst qu'en disant que sa position politique » est ébranlée; tactique cauteuse, où il y a du » jésuite et du courtisan, beaucoup plus dangereuse » qu'une attaque franche et loyale. »

Nous pourrions en rester là. Puisque nous n'avons plus à nous défendre du blâme immoral d'actes honorables. Car, certes autre chose est d'attaquer M. Ernst, autre chose est d'attaquer spécialement deux actes honorables de la vie de ce ministre.

C'est de ce dernier fait que vous nous avez accusés, c'est de cette accusation, repoussée par nous, qu'il fallait fournir la preuve. Mais impuissant que vous êtes à la soutenir, vous vous hâtez de quitter votre premier terrain, et ce n'est plus d'un blâme de notre part que vous vous plaignez, c'est, le croirait-on, de nos éloges? Il est vrai que vous les déclarez perfides. Vaincus sur votre première accusation; vous en formulez donc une nouvelle que vous fondez sur cette raison: « Le *Politique* faisant l'éloge » du ministre, ajoute que sa position est ébranlée, » pour qu'il soit abandonné par les courtisans, les » flatteurs et les solliciteurs. »

Ainsi avant d'aller plus loin, constatons donc que nos attaques, nos reproches, consistent dans ces paroles:

La position de M. Ernst est ébranlée.

Nous ne savions point d'abord que ce fussent sur des courtisans, des flatteurs et des solliciteurs que s'appuyent les ministres dans les états constitutionnels; nous pensions que c'était sur l'opinion publique, et sur celle des chambres. Nous pensions de plus que les courtisans n'ont pas besoin de l'indication des journaux pour voir de quel côté vient le vent de la faveur. Nous ne pensions pas qu'alors qu'il entrerait dans les intentions d'un journaliste d'attaquer un ministre, c'était en faisant l'éloge de ses actes honorables; en constatant que cette fois le ministre avait risqué sa position pour rester fidèle à ses antécédents; qu'il l'avait encore risquée en résistant à des sollicitations puissantes pour obéir aux règles de l'équité.

Pourquoi du reste aurions nous usé de perfidie envers M. Ernst?

Nous l'avons toujours attaqué hautement, pourquoi l'aurions nous fait aujourd'hui avec des armes déloyales. Dire que la position de M. Ernst était ébranlée, n'était point évidemment une attaque, c'était la simple constatation d'un fait en circulation. Aussi n'est-ce point pour cela qu'on nous blâmait dans un premier article, c'était d'avoir, les répétions, reproché au ministre deux actes honorables, et l'on a vu ce qu'il était de cette incrimination.

Nous pourrions encore nous arrêter ici; mais l'article de l'*Esprit* nous fournit l'occasion de quelques explications que nous ne sommes point fâchés de donner à nos lecteurs. Voici comment ce journal s'exprime:

« Nous ne nous sommes pas montrés disposés à » méconnaître les égards que l'on se doit entre con- » frères; nous avons appelé, il est vrai, les dispo- » sitions du *Politique* à l'égard de M. Ernst une » haine mielleuse. Comment appeler autrement ses » procédés envers ce ministre? Candidat à la dé- » putation nationale, membre de l'opposition, il l'a » attaqué; aujourd'hui ministre, continuateur d'un » système politique que ce journal n'a cessé de pré- » coniser, du système politique de l'un de ses an- » ciens patrons, il l'attaque, il le combat encore! » Nous le demandons, y a-t-il impartialité, y a-t-il » justice? »

A cela, voici notre réponse: Nous pourrions très bien attaquer M. Ernst, alors même qu'il ferait

partie d'un ministère continuateur du système défendu par nous, et en voici la raison: M. Ernst ne saurait être d'aucun secours à ce système; il a, par un brusque changement d'opinion, enlevé tout crédit à ses paroles. En l'opposant à lui-même, on lui enlève toute sa puissance parlementaire, nous l'avons déjà dit, et plusieurs fois l'événement l'a prouvé. Ainsi, dans l'intérêt du ministère actuel, on pourrait désirer de voir remplacer le chef du département de la justice, par un homme qui ne serait point paralysé par ses antécédents.

Mais nous avons à faire ici une réponse plus péremptoire. C'est que ni M. Ernst, ni ses collègues, ne sont, pour le *Politique*, les continuateurs de la précédente administration.

Ainsi, les ministres actuels, en économie politique, en matière de finances, en matière de législation, en matière d'instruction publique, ont des vues différant essentiellement, pour nous, des vues de leurs prédécesseurs.

Aussi nous avons attaqué MM. de Meulenaere, de Theux et d'Haart, dans la question des cotons, et avec plus d'insistance que personne, nous osons le dire.

Il en a été de même pour la question des droits d'entrées sur les bestiaux.

Nous avons, croyons nous aussi, fait une assez rude opposition à M. d'Haart à propos de l'impôt des centimes additionnels.

Nous avons plus que personne encore fait la guerre au ministre de l'intérieur, à l'occasion de son organisation universitaire.

Il est vrai que nous n'avons point vociféré notre opposition, car nous sommes de ceux qui croient au besoin de ménagemens envers le pouvoir au sortir d'une révolution. Mais toutefois nous ne pensons point avoir fait faute aux obligations que ce sont imposées tous les amis du progrès véritable.

On lit encore ce qui suit dans l'*Esprit*:

« Encore un mot, la malignité pourrait insinuer » que nous n'avons fait ces observations sur cet ar- » ticle du *Politique*, que pour frapper plus haut, » que pour atteindre indirectement le chef du pré- » cédent ministère. Pour prévenir toute interpréta- » tion de ce genre, que nous repoussons comme » indigne de nous, nous dirons notre opinion avec » franchise sur cet homme politique. M. Lebeau » s'est montré, selon nous, administrateur habile, » intègre, ami des améliorations; ministre, il a » commis bien des fautes, mais il fut toujours un » homme de talent et quelques fois un homme in- » dépendant. »

Nous citons ces paroles de notre adversaire, parce que nous avons défendu le ministère Lebeau. Quelle que soit la portée de l'éloge de l'*Esprit*, il faut dire cependant qu'il ne nous excuserait point d'avoir défendu l'administration de M. Lebeau quand même. Mais quels que fussent nos rapports avec ce ministre, nous lui avons fait entendre des paroles d'opposition, chaque fois que notre conscience nous en a fait un devoir. Peut-être qu'au milieu des paroles bouillonnantes d'une opposition passionnée, notre voix aura paru faible; mais pour justifier notre dire, nous pourrions rappeler que nous avons attaqué et blâmé la convention de *Zonhoven*, quand une partie de l'opposition croyait devoir se renfermer dans le silence; ce n'est point certes que nous méconnaissions les heureux résultats de cette convention; mais il nous avait semblé alors qu'on pouvait tirer un parti plus avantageux de la situation où se trouvait la garnison de *Maestricht*. — Il n'y a guère encore, nous avons hautement montré que nous différions d'avis avec la même administration, sur la transaction conclue avec l'ancienne banque.

Il nous semble que ce sont là d'assez importantes questions, et notre dissentiment avec nos amis, témoigne assez hautement que nous savons écrire avec indépendance, quand nous pensons les intérêts du pays sérieusement engagés.

On parle d'un désaccord survenu autrefois entre M. Rogier et M. Lebeau, à l'occasion des biens de fabriques, dissentiment sur lequel nous avons gardé le silence; nous ne pouvions parler de ce fait; car nous l'ignorons encore aujourd'hui.

Nous terminons ici cet article déjà trop long. Il y aurait pourtant encore beaucoup de choses à répondre à l'*Esprit*, quant aux paroles injurieuses, et surtout aux airs de supériorité qu'il affecte; mais nous n'en tenons aucun compte. Nous sommes jeunes, dit quelque part ce journal, en parlant de lui-même; la jeunesse est superbe, de sa nature, l'expérience seule apprend à devenir modeste.

Nous avons déjà exprimé notre éloignement pour toute polémique stérile, cette expression s'applique seulement aux débats desquels il ne peut sortir aucune vérité de principe ou de fait réellement utile. Aussi sur la matière qui nous a occupé aujourd'hui, déclarons-nous, pour notre compte, toute discussion close.

VILLE DE LIÈGE. — Patentes.

Les bourgmestres et échevins informent les contribuables qu'ils peuvent retirer au bureau des répartitions, à l'hôtel-de-ville, les feuilles de patentes pour 1836, munis autant que possible de leur avertissement. Le bureau sera ouvert à cet effet depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

La distribution aura lieu pendant deux mois et huit jours. Après ce délai, les patentes qui n'auront pas été retirées seront remises à domicile par les porteurs de contraintes, auxquels il devra être payé 21 centimes.

A l'hôtel de ville, le 16 mai 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 18 MAI.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir : Jean Malherbe, âgé de 69 ans, rentier, faubourg Vivegnis, époux de Pét. Rençon. — Marie Josephine Lembor, âgée de 71 ans, sans profession, rue Pierreuse, veuve en 2^e noces de Ch. Lambert Moreau.

Du 19 mai. — Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Décès : 2 hommes, 1 femme, savoir : Jean Gerard Venken, âgé de 68 ans, sans profession, rue Jonfosse, époux de Françoise Badon — Gilles Grégoire Malherbe, âgé de 49 ans, sans profession, rue Basse-Sauvinière, époux de Marie Jeanne Martine Jacques. — Catherine Thiry, âgée de 45 ans, blanchisseuse, rue St. Christophe.

PENSIONS.

Le Directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de la caisse de retraite des employés du ministère des finances, est ouvert à son bureau; ainsi que toutes les autres pensions à charge de l'Etat.

ANNONCES.

SOCIÉTÉ D'HARMONIE, (CASINO.)



Dimanche 22 et lundi 23 mai, HARMONIE à 5 heures. Assemblée générale dimanche 22, de 5 1/2 à 6 1/2 h. pour procéder au ballottage de cinq candidats. La Commission prévient les personnes qui ne sont pas munies de cartes, qu'elle vient de prendre les mesures les plus sévères pour empêcher leur entrée au local de la société. Le secrétaire J. L. MOTTARD. 475



Une superbe COLLECTION de TULIPES en fleurs, 30 caisses, etc., à VENDRE à main-ferme. S'adresser à M. GUERIN, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Tongres. 480

L. JACOB-MAKOY, RUE NEUVILLE, SUR AVROI,

A l'honneur d'offrir aux amateurs, des COLLECTIONS très variées de DAHLIAS, d'un à trois francs la pièce; la perfection connue de leurs fleurs, dispense de faire leur éloge. Ils sont en pot et peuvent être plantés jusqu'à la fin de juin. 479

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER, S'adresser rue devant-St-Thomas, n° 285. 492

AVIS AUX DAMES.

LE PROPRIÉTAIRE

MAGASIN FRANÇAIS,

MODES ET NOUVEAUTÉS, MONTAGNE DE LA COUR, N° 54, A BRUXELLES,

A l'honneur d'informer les dames de cette ville et des environs, qu'il est déballé à l'hôtel des Diligences, en Souverain-Pont, et qu'il offre aux dames un bel assortiment de rubans de soie, à des prix excessivement modérés; et au-dessous du cours ordinaire; il offre des n° 12 à 25 cent. l'aune de Bruxelles, et des n° 22 à 50, 60, 70, 80, 90 cent. à 2 25.

2^e des cols brodés en tulle au prix de 1 75, 2 f., 2 50, 3, 3 50 et 4 f.
3^e Dito en mousseline de 3 à 25 et 30 f.
4^e Des bonnets ajustés sur fonds brodés communs à 4 f. et 5 f., et des fonds brodés à 2 f.
Mesdames les marchandes de modes et lingères jouissent d'une remise lorsqu'elles achètent pour au moins 15 à 20 f.
La vente commencera le samedi 21 courant, et sera close le 25 du même mois. 486

MAISON

VENDRE OU A RENDRE, A CHÊNÉE, N° 264.

Avec un très-beau jardin, une prairie garnies d'arbres des meilleurs fruits, contenant 11 verges grandes, tenant à la chaussée.
Plus, deux pièces de terre contenant 11 verges grandes et demie
S'adresser rue des Croisiers, n° 205, à Liège. 462

On cherche une SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise, au n° 33, rue Pont-d'Ile. 468

Le Lundi 30 mai courant, à 11 heures, M^e DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, en son étude, rue Férons-trée, n° 569,

UNE PIÈCE DE VIGNE,

Située à Tilleur, au lieu dit BERGER-CHÈNE, dans une très-bonne exposition, détenue par la veuve Nicolas Joiris, contenant 7 verges grandes. 489

A VENDRE UNE FERME

Avec cinq bonniers métriques 23 perches de jardin et prairies en un seul gazon, fonds de 1^{re} classe, située sur les Vignes, commune de Battice près de Herve. S'adresser à M^e DUSART, notaire à Liège. 63

BELLE VENTE DE BOIS.

Judi, 26 mai 1836, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, vernis, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de bois blanc, etc.
ARGENT COMPTANT. 488

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

DES MINES DE GALAMINE ET DE PLOMB.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 14 mai 1836, sous le n° 1435 du répertoire particulier, la dame C. Collignon veuve Francotte, domiciliée à Huy, a demandé la concession des mines de galamine et de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 798 hectares 21 ares 98 centiares dépendans des communes de Ramet et Ehein, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant à la rive droite de la Meuse à la rencontre d'une ligne droite tirée de la ferme Natine, située au Tige de ce nom, sur l'angle Sud-Est de la ferme appartenant à M. Collin, bourgmestre de la commune d'Ehein, et prolongée jusqu'à la Meuse; en longeant la rive droite de ce fleuve jusqu'à la rencontre d'une deuxième ligne droite tirée du château de Ramet et passant par celui de Ramioul appartenant à M. le comte de Hemricourt, suivant ensuite cette dernière ligne droite longue de 1349 mètres jusqu'au dit château de Ramet; puis par une troisième ligne droite longue de 1155 mètres finissant à la grande route de Terwagne à Liège.

A l'Est, prenant alors cette grande route et la continuant vers Sud-Ouest jusqu'à la rencontre des limites séparatoires des communes de Ramet et de la Neuville.

Au Sud, longeant ensuite ces limites dans toutes leurs sinuosités jusqu'à une borne placée au ruisseau dit fond des Rys; de cette borne par une troisième ligne droite longue de 1117 mètres se terminant à la ferme de Natine, située au Tige de ce nom.

A l'Ouest, de l'angle Sud-Ouest de cette ferme par une quatrième ligne droite longue de 1814 mètres tirée sur l'angle Sud-Est de la ferme de M. Collin, bourgmestre d'Ehein et prolongée jusqu'à la rive droite de la Meuse, point de départ.

La pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et annuellement.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818,

Arrête :
1^o Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège et de Huy et les bourgmestres de Ramet et Ehein feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée. Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication. Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^e mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux autorités locales susnommées.

En séance à Liège, le 18 mai 1836.

Présens : Messieurs baron Vandenstein, gouverneur président, Boussemart, Bellefroid, Delecuw, Waltery, baron de Lamberts, de Collard-Trouillet et F. N. J. Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :
Le greffier des états de la province de Liège, F. N. J. WARZÉE.

BOURSES.

PARIS, LE 19 MAI

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour
Cinq pour cent, comptant.	108 00	107 95
" " fin courant.	0 0 00	000 00
Trois pour cent, comptant.	82 05	82 00
" " fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	102 85	000 00
" " fin courant.	00 00	000 00
Esp. Dte. ac. 5 1/2 J 1 ^{er} nov. comp.	46 1/4	46 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
" Dte. diff. sans int. compt.	16 1/8	16 1/8
" Dte. pass. sans int. compt.	14 1/4	14 1/4
" Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
" Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
" Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
" Rente perp. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	102 1/2	000 0/0
" " fin cour.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	102 3/4	000 0/0
" " fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	118 3/4	119 0/0

AMSTERDAM, LE 18 MAI.

Dettes actives.	000 0/0	Rente française.	00 0/0
" " différée.	0 00/00	Métalliques.	100 5/8
Billet de chance.	24 7/8	Russie, II. et G.	105 0/0
Syndic. d'amort.	98 0/0	Esp. rente perp.	00 0/0
" " 3 1/2.	82 1/8	Naples falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	150 7/8	Brésiliens.	87 3/8

LONDRES, LE 17 MAI.

3 1/2 consolidés.	92 1/8	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D.	102 0/0	Différées.	22 3/4
Holl. Dette active.	57 1/4	Passives.	14 0/0
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie.	110 0/0
Portugais, 5 p. c.	85 7/8	Brésil. Emp. 1834.	87 0/0
Id. 3 p. c.	54 1/2	Mexicains, 5 p. c.	36 0/0
Espagne. Cortés.	45 3/4	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 19 MAI.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	3/4 1/2 p. P		
Rotterdam.	3/4 0/0 p. P		
Paris p ^r fr. 100	0/0 p	fl. 3/4 p A	1 1/8 p. A
Londres p ^r Estr.	12 05	fl. 11 97 1/2 A	00/0
Hamb. p ^r 40 HB.	35 1/8	34 7/8	34 3/4 A
Bruxelles.	1/4 1/2 p		
Gand.	1/4 1/2 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		146 0/0 P
Dettes actives. 5	105 0/0 A		BRÉSIL.	5	86 3/4 A
" différ.	44 1/2 P		E. à L 1824		
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp. 48 m.	5	102 P	R. P. à Am	5	46 3/4 5/8 E
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.	2 1/2		Dette diff.		
HOLLANDE.			Cortés à P.		
Dettes act. 4 1/2			" à L.		
Rte. remb. 2 1/2	97 3/4 P		ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq. 5	104		Cert. Falc. 5	95 0/0 A	
Lots fl. 100.	256		ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	429		levée 1832.	5	102 1/4 P
" fl. 500.	686		A à An. 1834.	5	101 3/4
POLONNE.					
Lots fl. 300.	115 1/2 A				

Notre bourse de ce jour a été sans affaires. — Ardoin 46 5/8 A. Après 46 5/8 P. et reste 46 5/8 A.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 19 MAI.

Emp. R., fin cour	101 3/4	Synd. d'amort.	00
" pr. à 4 mois	000 0/0 D	Lost. r. ay. cour.	97 1/2
Dettes actives.	55 1/4 A	" inscrip.	97 0/0 A
Emp. de 1832.	98 7/8	Métalliques.	103 3/4 P
Act. Société Gén.	805 0/0	Naples.	95 0/0
So. de Com. de cy	130 3/4	Rome.	102 1/4
Ban. de Belgique	119 0/0 A	Brési. Rotsch.	86 3/4 A
So. du c. de S.-O	106 1/4 P	Emp. Ard. 1835.	46 3/4 P
S. Hauts-Four.	117 1/4 A	Emp. Guebh.	00 0/0
Wasse-Hornu.	100 0/0 P	P. à Ams.	00 0/0
Bauq. fonc.	98 1/4 P	Fin cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	108 0/0	D. différée.	16 3/4 P
Scléssin.	100 1/4 A	Id. 1835.	00 0/0
Société nationale.	118 3/4 P	Cortés à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	" à Londres.	00 0/0
Levant de Flenu.	100	Comp. Cortés.	00 0/0
Charb. d'Ougrée.	109 0/0 P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	103 0/0 P	Amsterdam	0/0 P.
Fourn. des Venues	103 0/0 P	Londres et.	
St-Léonard.	100 1/2 A	" 2 mois.	0 0/0
Dettes actives. Hol.	56 1/4	Paris.	

VIENNE, LE 10 MAI.

Métalliques, 103 13/16. — Actions de la banque, 1368 1/2.

MARCHÉ.

Liège, le 19 mai. — Froment, l'hectolitre, 15 39. — Seigle, 12 44.

H. LIGNAC, mp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège